

# J'ai un rapport QUE dois-je FAIRE ?



**Contactes-nous !**

**Au 06.29.12.02.48**

**ou par mail [supapfsu.pe@gmail.com](mailto:supapfsu.pe@gmail.com)**



**Syndiqué.es ou non  
nous t'accompagnerons à ton RDV.  
Ne te rends jamais seul.e à une  
Convocation de l'administration.**

Lorsque tu as un rapport de ta responsable, tu peux nous appeler ou nous envoyer un mail le plus rapidement possible, cela n'entraînera pas un préjudice au contraire c'est l'occasion pour toi de préparer ta défense et d'être soutenu.e. Afin que nous puissions te constituer un dossier et étudier ta situation, tu dois nous envoyer par mail la copie de ton rapport, ainsi que ta convocation. Tu devras également rédiger un contre rapport qui te permet de donner ta version des faits sur la situation qui t'est reprochée et nous le joindre avec les autres documents par mail. Si tu rencontres des difficultés pour l'écrire, nous pouvons t'aider. La section petite enfance du SUPAP-FSU est à tes côtés pour t'accompagner et t'indiquer la marche à suivre si tu te retrouves malheureusement dans cette situation.

**Ce contre rapport est important car il reste dans ton dossier  
administratif et permet d'apporter des preuves pour te  
défendre.**

Avec la crise du COVID nous sommes confronté.es dans nos établissements à un manque important d'agent.es, (arrêts maladies, confinements, détachements, démissions de la Ville de Paris...). **DU JAMAIS VU!!!**

# J'ai un rapport QUE dois-je FAIRE ?



**Contactes-nous !**

**Au 06.29.12.02.48**

**ou par mail [supapfsu.pe@gmail.com](mailto:supapfsu.pe@gmail.com)**



**Syndiqué.es ou non  
nous t'accompagnerons à ton RDV.  
Ne te rends jamais seul.e à une  
Convocation de l'administration.**

Lorsque tu as un rapport de ta responsable, tu peux nous appeler ou nous envoyer un mail le plus rapidement possible, cela n'entraînera pas un préjudice au contraire c'est l'occasion pour toi de préparer ta défense et d'être soutenu.e. Afin que nous puissions te constituer un dossier et étudier ta situation, tu dois nous envoyer par mail la copie de ton rapport, ainsi que ta convocation. Tu devras également rédiger un contre rapport qui te permet de donner ta version des faits sur la situation qui t'est reprochée et nous le joindre avec les autres documents par mail. Si tu rencontres des difficultés pour l'écrire, nous pouvons t'aider. La section petite enfance du SUPAP-FSU est à tes côtés pour t'accompagner et t'indiquer la marche à suivre si tu te retrouves malheureusement dans cette situation.

**Ce contre rapport est important car il reste dans ton dossier  
administratif et permet d'apporter des preuves pour te  
défendre.**

Avec la crise du COVID nous sommes confronté.es dans nos établissements à un manque important d'agent.es, (arrêts maladies, confinements, détachements, démissions de la Ville de Paris...). **DU JAMAIS VU!!!**

La DFPE peine à recruter des professionnel.les APS, EJE, Puéricultrices, infirmières...car plus assez attractive.

Elle se tourne vers des CAP petite enfance recrutés avec des contrats précaires et des missions pas toujours respectées.

Tout cela entraine des glissements de tâches et des organisations de travail néfastes. Nous sommes soumis.es à des conditions de travail qui se détériorent et engendrent pour les professionnel.les une fatigue physique et psychique.

#### INACCEPTABLE !

Le surmenage, la fatigue, les taux d'encadrement non respectés sur la journée en continu, la confusion des rôles des professionnel.les, tout cela fini par pousser certain.es agent.es à la faute. Il ne faut pas remettre en cause son professionnalisme pour autant. Nous avons tous.tes le droit à l'erreur, mais nos métiers nous font porter de fortes responsabilités c'est pourquoi notre employeur a le devoir de nous assurer de bonnes conditions de travail.

La première mesure qui devrait être proposée à un.e agent.e qui commet une erreur c'est le dialogue, l'écoute et la formation si cela est nécessaire.

Deuxièmement, il existe un premier niveau de sanction le ROP (rappel des obligations professionnelles) qui permet à un.e responsable de rappeler à l'agent.e ses obligations professionnelles, **ce rappel n'est pas mis dans votre dossier administratif et ne doit pas être laissé dans le dossier de la structure.**

Le rapport ne devrait être employé qu'en dernier recourt lorsque plusieurs rappels ont été fait à un.e agent.e ou lorsque la faute est trop grave.

Le SUPAP-FSU se mobilise pour faire changer ces pratiques qui sont parfois abusives et ne font que décourager les agent.es. Ces méthodes managériales n'aboutissent bien souvent qu'à démotiver les professionnel.les voir même à les faire quitter la Ville de Paris.

Nous demandons en conséquence que la Ville de Paris recrute le nombre nécessaire de professionnel.les dans tous les corps de métier afin que nous puissions effectuer notre travail dans des conditions optimales pour la sécurité physique, psychique et affective des tous petits.

L'adhésion correspond à 0,6% de mon salaire net. Les cotisations servent à éditer des tracts, des journaux, les expédier par courrier aux syndiqués pour les informer des événements sociaux, de la vie syndicale etc...Les cotisations sont déductibles des impôts.

nom.....

prénom ..... N° de tél.....

Adresse.....

grade..... mail.....

Établissement.....

La DFPE peine à recruter des professionnel.les APS, EJE, Puéricultrices, infirmières...car plus assez attractive.

Elle se tourne vers des CAP petite enfance recrutés avec des contrats précaires et des missions pas toujours respectées.

Tout cela entraine des glissements de tâches et des organisations de travail néfastes. Nous sommes soumis.es à des conditions de travail qui se détériorent et engendrent pour les professionnel.les une fatigue physique et psychique.

#### INACCEPTABLE !

Le surmenage, la fatigue, les taux d'encadrement non respectés sur la journée en continu, la confusion des rôles des professionnel.les, tout cela fini par pousser certain.es agent.es à la faute. Il ne faut pas remettre en cause son professionnalisme pour autant. Nous avons tous.tes le droit à l'erreur, mais nos métiers nous font porter de fortes responsabilités c'est pourquoi notre employeur a le devoir de nous assurer de bonnes conditions de travail.

La première mesure qui devrait être proposée à un.e agent.e qui commet une erreur c'est le dialogue, l'écoute et la formation si cela est nécessaire.

Deuxièmement, il existe un premier niveau de sanction le ROP (rappel des obligations professionnelles) qui permet à un.e responsable de rappeler à l'agent.e ses obligations professionnelles, **ce rappel n'est pas mis dans votre dossier administratif et ne doit pas être laissé dans le dossier de la structure.**

Le rapport ne devrait être employé qu'en dernier recourt lorsque plusieurs rappels ont été fait à un.e agent.e ou lorsque la faute est trop grave.

Le SUPAP-FSU se mobilise pour faire changer ces pratiques qui sont parfois abusives et ne font que décourager les agent.es. Ces méthodes managériales n'aboutissent bien souvent qu'à démotiver les professionnel.les voir même à les faire quitter la Ville de Paris.

Nous demandons en conséquence que la Ville de Paris recrute le nombre nécessaire de professionnel.les dans tous les corps de métier afin que nous puissions effectuer notre travail dans des conditions optimales pour la sécurité physique, psychique et affective des tous petits.

L'adhésion correspond à 0,6% de mon salaire net. Les cotisations servent à éditer des tracts, des journaux, les expédier par courrier aux syndiqués pour les informer des événements sociaux, de la vie syndicale etc...Les cotisations sont déductibles des impôts.

nom.....

prénom ..... N° de tél.....

Adresse.....

grade..... mail.....

Établissement.....